

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 25 mai 2009.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt-cinquième jour du mois de mai de l'an deux mille neuf, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 20 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Harold Guay,

Étaient présents les conseillers : Mélanie Boissonneault,
Christian Laroche,
Rosaire Simoneau,
Patrice Cossette,
Paulin Nappert,
Yves Chassé,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-05-248

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté, en y ajoutant l'item suivant :

7. *Programme des commémorations et célébrations pour organiser des activités de célébration du relais de la flamme olympique de 2010 / délégation de pouvoir de signature*

Adopté à l'unanimité.

Questions de l'auditoire

Aucune personne n'est présente. Aucune question n'est posée.

2009-05-249

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1455-2009 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 1 900 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 400 000,00 \$

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance régulière du 11 mai 2009;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 8 mai 2009;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Harold Guay, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence:

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1455-2009 intitulé «règlement décrétant des dépenses en immobilisations de 1 900 000,00 \$ et un emprunt de 1 400 000,00 \$», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2009-05-250

RÉSOLUTION FIXANT UNE JOURNÉE D'ENREGISTREMENT POUR LES PERSONNES HABLES À VOTER SUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1455-2009 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE 1 900 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 400 000,00 \$

Il est proposé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE ce conseil fixe le 10 juin 2009 de neuf à dix-neuf heures comme date et heure de la journée d'enregistrement pour les personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1455-2009 et que le résultat de la consultation sera donné le 10 juin 2009 à 19 h 00 et qu'en conséquence la greffière donne les avis requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Adopté à l'unanimité.

2009-05-251

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1456-2009 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 400 000,00 \$

ATTENDU QU'un avis de présentation a été déposé lors de la séance régulière du 11 mai 2009;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres le 8 mai 2009;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE le président d'assemblée, le maire Harold Guay, a mentionné l'objet du règlement et sa portée;

En conséquence:

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE ce conseil adopte le règlement numéro 1456-2009 intitulé «règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 400 000,00 \$», tel que présenté et que son honneur le maire et la greffière soient et sont autorisés à signer l'original dudit règlement.

Adopté à l'unanimité.

2009-05-252

RÉSOLUTION FIXANT UNE JOURNÉE D'ENREGISTREMENT POUR LES PERSONNES HABLES À VOTER SUR L'APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1456-2009 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 400 000,00 \$

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Patrice Cossette**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE ce conseil fixe le 10 juin 2009 de neuf à dix-neuf heures comme date et heure de la journée d'enregistrement pour les personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1456-2009 et que le résultat de la consultation sera donné le 10 juin 2009 à 19 h 00 et qu'en conséquence la greffière donne les avis requis par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Adopté à l'unanimité.

2009-05-253

PROGRAMME DES COMMÉMORATIONS ET CÉLÉBRATIONS POUR ORGANISER DES ACTIVITÉS DE CÉLÉBRATION DU RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE DE 2010 / DÉLÉGATION DE POUVOIR DE SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Rosaire Simoneau**,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE monsieur Jules Martineau, directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire de la Ville de Sainte-Marie, soit autorisé à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du Programme des commémorations et célébrations pour organiser des activités de célébration du relais de la flamme olympique de 2010.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Aucune personne n'assiste à la séance. Aucune question n'est posée.

Levée de
l'assemblée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 h 04.

Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe.

Harold Guay,
Maire.



